

**DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL**  
Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le douze juin deux mil vingt-trois.

**Présents :** Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

**Absents :** Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Joël NAIN - Denis POUILLOT - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Gilles BONNEAU**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	30
Votes Pour :	30
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 37/2023**

**Objet : Budget Annexe IRVE : Décision Modificative n° 1**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget annexe IRVE 2023.

La présente délibération porte sur la section d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

En dépenses et en recettes d'investissement :

- En dépenses, d'ouvrir des crédits au 040/13911 pour un montant de 94 429 € afin de constater des amortissements de subventions provenant du FACE et de l'ADEME ;
- D'ouvrir des crédits au 040/13918 pour un montant de 1 025 € afin de constater des amortissements de subventions provenant de l'AVERE ;
- D'augmenter les crédits au 040/13914 pour 2 906 € afin de constater des amortissements de subventions provenant des Communes ;
- En recettes, d'ouvrir des crédits au 021/021 Virement de la section de fonctionnement pour 98 360 €.

En dépenses et en recettes de fonctionnement :

- En dépenses, d'ouvrir des crédits au 023/023 Virement à la section d'investissement pour 98 360 € ;
- En recettes, d'augmenter le chapitre 042/777 de 98 360 € afin de constater les amortissements des subventions reçues par l'ADEME, le FACE, l'AVERE et les Communes.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2023**

INVESTISSEMENT									
DEPENSES				OBSERVATIONS	RECETTES				OBSERVATIONS
040	13911	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	94 429,00 €	Amortissements des subventions du FACE et de l'ADEME	021	021	Virement de la section de fonctionnement	98 360,00 €	
040	13914	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Communes	2 906,00 €	Amortissements des subventions des Communes					
040	13918	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres	1 025,00 €	Amortissements des subventions de l'AVERE					
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>98 360,00 €</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>98 360,00 €</b>	
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				OBSERVATIONS	RECETTES				OBSERVATIONS
023	023	Virement à la section d'investissement	98 360,00 €		042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	98 360,00 €	Amortissements des subventions FACE - ADEME - AVERE et Communes
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>98 360,00 €</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>			<b>98 360,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Adopte** la décision modificative n° 1 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 19 juin 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY